



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 125880

Texte de la question

M. Jean Grellier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la déclaration trimestrielle de ressources liée à la perception de l'allocation aux adultes handicapés pour les personnes exerçant une activité professionnelle. Cette déclaration ne prend pas en compte les frais réels du déclarant qui, pour certaines personnes, peuvent être particulièrement lourds à supporter, compte tenu des contraintes liées à leur handicap. Ainsi, parmi ces frais, outre les dépenses de carburant, on trouve ceux liés à l'investissement dans un véhicule adapté mais aussi, parfois, l'emploi d'une personne qui accompagne le salarié à son travail et le reconduit à son domicile si ce dernier subit un handicap qui l'empêche de conduire lui-même. Même si la prestation de compensation du handicap permet de soutenir une partie de ces dépenses, elle ne les couvre pas entièrement. Aussi, le complément de l'allocation aux adultes handicapés versé aux personnes déclarant des frais réels importants ne correspond pas à la réalité des dépenses engendrées au quotidien par des salariés en situation de handicap, utilisant un moyen de locomotion personnel pour se rendre à leur travail. Le milieu du travail et la richesse des relations humaines permettent à ces personnes de vivre mieux au quotidien leur handicap et d'affronter la maladie. Afin de les encourager à poursuivre leur carrière, il serait nécessaire que la déclaration trimestrielle de ressources puisse prendre en compte les frais réels de ces personnes, afin que leur niveau de vie reste acceptable. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle compte prendre ces éléments en considération afin d'améliorer cette situation, qui ne facilite pas à ce jour l'intégration des personnes handicapées dans le monde du travail.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grellier](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125880

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2012, page 212

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)